

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 69 (1924)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Les cours de répétition de la cavalerie en 1923  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340797>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les cours de répétition de la cavalerie en 1923.

---

Comme de coutume, le chef de l'arme de la cavalerie a résumé, à l'intention des officiers de cette arme, les expériences faites par elle en 1923 et les résultats de l'instruction tels qu'ils ressortent des cours de répétition <sup>1</sup>.

Ces cours ont été des cours de détail. Plusieurs des observations auxquelles ils ont donné lieu ont figuré déjà, sous une forme ou sous une autre, dans les comptes rendus antérieurs. Rien là d'étonnant. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la répétition est l'âme de l'instruction. Mais s'il faut répéter, c'est que l'instruction n'est pas encore acquise. Quand, par exemple, le chef de l'arme constate que nombreux sont les chevaux présentés, à la mobilisation, dans un insuffisant état d'entraînement à la selle, d'où preuve d'une préparation hors service militaire qui laisse à désirer, on se rappelle avoir lu cette observation à réitérées fois déjà. De même celle qui relève un emploi des chevaux sans suffisant ménagement de leurs forces pendant les cours. La brièveté de ceux-ci conduit à « monter » à « bride abattue », sans grande réflexion, sans penser que nous ne pourrions plus remplacer notre matériel de chevaux en temps de guerre, qu'il ne supporterait pas à la longue cette façon de faire et que notre cavalerie serait bientôt à pied. Si l'instruction équestre ou les conditions tactiques l'exigent, il ne faut pas reculer devant des allures vives et des performances dépassant la moyenne, mais il faut *éviter les efforts inutiles*. On voit trop souvent au service en campagne, galoper inutilement de côté et d'autre alors qu'un peu de réflexion montrerait qu'avec des allures plus tranquilles et par des chemins beaucoup plus courts, on attein-

<sup>1</sup> Rapprocher le présent article de celui publié par la *Revue militaire suisse* dans la livraison de juin 1923 : *Cavalerie et autres armes mobiles en coopération*.

drait tout aussi bien, sinon mieux le but visé. Que de fois, après la fin d'un exercice, ne voit-on pas des cavaliers marcher à grande allure alors qu'il n'y a plus aucune raison de se presser ! Des détachements entiers restent à cheval longtemps quand ils pourraient tout aussi bien accorder du repos à leurs montures. Sans diminuer d'aucune façon le « mordant » de notre cavalerie on pourrait faire encore beaucoup pour épargner les forces des chevaux.

Se référant peut-être tacitement à la note du général Joffre aux armées, du 24 août 1914, le rapport ajoute :

« La dernière guerre nous montre par de nombreux exemples comment en peu de temps une cavalerie peut être conduite à sa ruine par le surmenage inutile des chevaux. Nos conditions spéciales nous imposent une attention toute particulière sur ce point. »

Les nouvelles méthodes d'action de la cavalerie au combat demandent naturellement à être mieux comprises de l'arme. Elles la rapprochent à maint égard de l'infanterie. Dans le domaine de l'enseignement, et pour autant qu'il s'agit du combat à pied des cavaliers, les deux armes peuvent tirer réciproquement parti de leurs expériences respectives. Le rapport constate par exemple les progrès des sous-officiers dans la conduite de leurs escouades (groupes de combat) ; ces progrès ont été presque partout satisfaisants. Comme cet enseignement est un de ceux où l'infanterie se heurte à de sérieux obstacles, il peut être intéressant, et surtout utile, de s'appliquer à des comparaisons. Le rapport ne signale d'ailleurs ce point qu'en passant. Il insiste davantage sur la difficulté pour les chefs de la cavalerie de décider l'instant où ils passeront au combat à pied. D'une part, ils doivent conserver le plus longtemps possible l'avantage de la mobilité, ce qui suppose le cavalier sur son cheval ; d'autre part, persister dans le mouvement en avant jusqu'au moment où, sans qu'on s'en rende exactement compte, cela deviendrait imprudent, entraînerait des conséquences le cas échéant irréparables. Un bon service d'exploration, une observation personnelle et attentive, une appréciation rapide et sûre du terrain et de ses couverts déterminant la possibilité du mouvement guide-

ront la décision du chef. Celui-ci devra donc se porter assez en avant, protégé par son service de sûreté.

Mais les cours de 1923 ont révélé une exagération dans l'emploi de ce procédé. « *Tous les chefs* se précipitent en avant, et la troupe suit, conduite par un officier surnuméraire ou un sous-officier. » Dans un secteur éloigné de l'ennemi et où il s'agira de l'attendre, cette pratique se justifiera. Mais à proximité de l'ennemi, éventuellement dans sa zone de tir, le procédé ne sera guère praticable. C'est un procédé de « place de tir », en temps de paix, sans projectiles ; sous les balles, on ne mettrait plus pied à terre aussi aisément.

Une remarque qui dépasse le cadre de la cavalerie, remarque que l'infanterie connaît bien, est relative à l'habitude à prendre de disposer non seulement de l'avant à l'arrière, mais inversement de l'arrière à l'avant. Les chefs subalternes ne doivent plus recevoir leurs ordres sous les yeux de l'ennemi ; souvent, leur mission en vue du déploiement de leur troupe leur sera assignée avant le contact rapproché. Le chef pourra préciser le moment de mettre pied à terre ou s'en remettre de la décision à ses subordonnés. En toute cette matière, la grosse affaire est de se garder du formalisme et de conformer ses actes aux circonstances.

La tyrannie des places de tir impose souvent, dans le cours d'un exercice, des mesures que les réalités du combat condamneraient. Dans ces cas-là, le premier déploiement devrait toujours s'opérer en raison de considérations exclusivement tactiques, et le directeur de l'exercice devrait se réserver l'ordre d'ouverture du feu. Une fois discutées les résolutions tactiques, alors on peut procéder aux changements de dispositions exigés par la place de tir. On évitera ainsi de propager les idées fausses.

De « la tactique des places de tir » provient la coutume de faire mettre pied à terre à tous les tirailleurs aussitôt les cibles en vue. Au combat réel, les conditions ne sont pas toujours aussi simples. Dans tel cas, l'escadron sera d'emblée engagé en entier ; dans tel autre, la situation réclamera d'être préalablement mieux précisée, et le combat ne devra être qu'amorcé par une fraction des carabines. De nouveau il

convient de se garder du schéma, d'apprécier les circonstances et de trouver la meilleure combinaison pour l'emploi judicieux de ses forces.

Voici maintenant un point qui intéresse les officiers de cavalerie exclusivement. Il s'agit des instructions aux colonnes de chevaux. Il faut indiquer clairement et nettement si le chef subalterne dispose de ses chevaux ou si quelque autre échelon du commandement se réserve la faculté d'en disposer. Généralement ce sera l'affaire du chef d'escadron.

Dans le combat de mouvement de la cavalerie, la conduite des colonnes de chevaux est devenue chose fort difficile. Elle comporte sa tactique spéciale. Aussi, dans de nombreux cas, sera-t-il nécessaire de confier le commandement des colonnes à un officier surnuméraire. Le marchef conservera un champ d'activité suffisant.

A ce dernier le soin de préparer « la munition » (en français on dirait les munitions) des garde-chevaux, de vérifier le ferrage, de s'occuper des petites dégradations et des blessures des chevaux, d'organiser, si le combat se prolonge, l'affouragement et l'abreuvoir par groupes, etc.

Le chef de la colonne des chevaux est responsable :

Du choix de l'emplacement, de la formation, de l'abri contre le feu et les vues de l'ennemi, d'une dispersion des éléments de la colonne qui garantisse, dans la mesure du possible, un minimum de pertes en cas d'un feu subit d'infanterie, d'artillerie ou d'avions, et, d'autre part, facilite le rassemblement de la colonne pour un changement d'emplacement. Une étroite liaison avec la ligne de combat et une connaissance constante de la situation doivent lui permettre de se préparer en temps utile à toute éventualité: il reconnaîtra de nouveaux emplacements, les cheminements, les moyens de sécurité; organisera le ravitaillement en munitions; le rassemblement des isolés, des porteurs de rapports, des patrouilles rentrantes qui rejoignent la colonne des chevaux.

Les observations auxquelles les exercices de combat ont donné lieu sont les suivantes :

Nombre de sous-officiers ne commandent plus d'une voix

assez forte et distincte. Dans un seul cas bien déterminé, celui de la « surprise par le feu », il peut être indiqué que le chef instruit sa troupe à voix basse.

Dans les escouades, les tirailleurs sont souvent trop dispersés. Au lieu des cinq pas normaux d'intervalle, on en constate dix et davantage. La conduite du feu disparaît et le chef est dans l'impossibilité d'exercer son influence. De même qu'à cheval, l'escouade à pied doit former un tout compact aux mains de son chef. Ce n'est pas en étirant démesurément les escouades que l'on obtiendra des fronts de tir étendus, mais en espaçant les escouades. Cas spéciaux réservés naturellement.

Dans le mouvement, les chefs d'escouades n'utilisent pas assez les couverts lorsqu'il s'agit de rassembler leurs hommes pour les orienter à nouveau et leur communiquer de nouveaux ordres. De même les chefs des pelotons. D'une manière générale, les chefs doivent mieux veiller aux moyens de conserver leur troupe en main. Inutile aussi de se servir du pas de course quand cette allure rapide n'a pas de raison d'être.

Les ordonnances de combat se comportent trop souvent d'une manière maladroite, s'exposant, au lieu qu'au moyen d'un petit détour ils accompliraient leur mission à couvert.

La nécessité d'une coopération entre tirailleurs et mitrailleuses est partout reconnue, mais l'exécution laisse à désirer. On ne doit pas ordonner : « les tirailleurs avancent ; la mitrailleuse les soutient de son feu » ; mais bien : « La mitrailleuse prend sous son feu un certain secteur ; lorsque l'effet du feu se fera sentir, les tirailleurs avanceront. » En portant le feu de la mitrailleuse d'un secteur à l'autre, le chef peut influencer la marche du combat.

Ce principe, rappelé à son arme par le chef de la cavalerie, est le même qui règle la coopération de l'artillerie et de l'infanterie au combat. Le canon, comme l'arme automatique, doit ouvrir la marche à l'homme assaillant.

Les exercices de service en campagne ont surtout recherché la connaissance des détails. Ils ont autorisé toutefois des enseignements généraux applicables à des opérations de plus grande envergure.

Une certaine lourdeur des troupes a été relevée déjà l'année dernière. Elle n'a pas disparu quoique des progrès aient été remarqués ici et là qui justifient l'espoir. Spécialement dans la défensive, dit le chef de l'arme, nous restons trop passifs ; nous perdons ainsi des occasions favorables de succès. Les missions de défense, et même la retraite, n'excluent pas le retour offensif par lequel on impose sa volonté à l'ennemi et ressaisit l'initiative. A cet effet, le chef doit avoir constamment l'esprit en éveil, rester prêt à prendre en considération toute possibilité de manœuvre, de la part de l'adversaire comme de ses propres troupes, et, pour être prêt, organiser ses reconnaissances, veiller à ses préparatifs, orienter ses subordonnés, etc.

Dans les combats d'avant-garde et d'arrière-garde qui constituent une des tâches principales de la cavalerie, la défensive ne réside pas dans une attente passive de l'adversaire ; l'intention de manœuvrer doit toujours être présente à l'esprit. L'adroite combinaison de la mobilité et du feu est le fondement de la conduite de la cavalerie.

En prenant sa décision, l'officier de cavalerie doit moins se laisser influencer par l'éventualité d'un échec toujours possible, que par sa ferme volonté d'exécuter sa tâche et de causer un dommage à l'ennemi. Son audace le conduit-elle dans une position difficile, il demandera à son adresse, à l'esprit d'initiative de ses sous-ordres et à l'habileté de ses troupes de le tirer de ce pas difficile. Lors de la discussion des exercices, on attirera toujours l'attention sur les actes d'audace, même si le succès ne les a pas couronnés, car celui-ci dépend souvent d'un simple hasard ou de quelques minutes. Seule une cavalerie éduquée de cette façon sera en état de profiter de toute faiblesse de l'ennemi et de s'assurer la prépondérance morale si importante à la guerre.

Dans nos exercices de service en campagne à double action, relève encore le rapport, règne souvent la tendance à voir dans le combat le but final de l'exercice, si bien que le chef perd de vue la mission qui lui a été assignée. C'est affaire d'organisation de l'exercice de le faire aboutir à un combat. Mais les chefs de parti, eux, doivent chacun se tenir à leur mission avant toute chose. Le combat n'est qu'un épisode

résultant de l'intervention des forces ennemies qui se mettent en travers de la mission dictée au chef.

On a trop souvent l'impression que les chefs se préoccupent avant tout de contrecarrer les dispositions de l'ennemi au lieu de s'appliquer à suivre leur volonté. Il va sans dire que, dans ses résolutions, le chef doit envisager les éventualités de l'action adverse, mais la mission qu'il a reçue n'en doit pas moins demeurer au premier plan.

Dans la rédaction ou les termes des ordres, l'intention et le plan du chef n'apparaissent pas encore, en toutes circonstances, avec la netteté désirable. Sans tomber dans le formalisme, on doit exiger cependant qu'un ordre tactique énonce les points qui permettront au destinataire d'entrer dans l'esprit de l'auteur. Pour être en état d'exécuter l'ordre, le subordonné doit connaître l'intention et le plan de son supérieur. Alors seulement la cohésion sera assurée, même au cas de non-fonctionnement des liaisons ; en présence d'événements imprévus, le subordonné n'en exercera pas moins son initiative dans le cadre du plan général.

A ce propos, le rapport insiste sur la nécessité de devenir plus pratique dans la transmission des ordres. Souvent le chef ne dispose pas d'autres agents de transmission que les ordonnances de combat, qui sont très exposés. Mais souvent aussi, il peut prendre d'autres dispositions. Parfois, de simples signes convenus à l'avance rendront de bons services. Si le terrain le permet, le chef pourra aussi quitter momentanément son poste pour instruire personnellement un subordonné de ses résolutions. En cette matière, aucune règle ne peut être spécifiée, notamment dans le cadre du peloton et de l'escadron. Chacun doit s'ingénier à trouver les meilleurs moyens.

Toutes ces questions sont de nature à intéresser l'infanterie au même titre que la cavalerie. Voici, maintenant, une observation tactique cent et cent fois renouvelée depuis que des troupes s'exercent à des manœuvres. Lorsqu'un détachement, — dans le cas particulier un détachement de cavalerie, — a été poussé en avant-garde, ou laissé en arrière-garde et que, pour une raison ou une autre, il doit se replier sur le gros de ses troupes, il découvrira généralement le front de ce gros en opé-



rant une retraite excentrique. C'est la loi et les prophètes ; car, ou bien l'ennemi se met à la poursuite du détachement en retraite et prête alors son flanc au gros, ou il poursuit son mouvement directement en avant, et c'est alors le détachement qu'il a sur son flanc et à l'affût d'une attaque favorable. Cette manœuvre est spécialement indiquée pour une cavalerie qui se replie sur un gros d'infanterie.

Les exercices d'avant-postes ont montré combien de progrès restent à réaliser dans ce domaine. La cavalerie a prêté aux mêmes observations que l'infanterie. Trop de temps s'écoule entre le moment où l'ordre est donné et celui où l'appareil de sûreté est prêt à fonctionner. La troupe s'imagine être couverte et se met à des travaux de service intérieur alors que l'ennemi aurait encore toute facilité de franchir la ligne des avant-postes supposés et de la surprendre. On pourrait ajouter que la faute n'est pas ici à la troupe, mais aux chefs qui ordonnent prématurément la prise des cantonnements.

Autre remarque toujours nécessaire malgré son ancienneté : l'attention doit porter surtout sur les points de jonction des secteurs d'avant-postes ; ce sont points faibles, donc devant être signalés particulièrement par l'ordre pour remédier au péril des mesures insuffisantes.

Et dans ce domaine comme en tout autre, il convient de lutter contre les habitudes schématiques. Pour la plupart de nos officiers et de nos sous-officiers, expose le compte rendu, « service de sûreté au repos » signifie une ligne plus ou moins dense de grand'gardes et de postes de sous-officiers avec patrouilles poussées en avant. Il en sera souvent ainsi pendant la nuit, ou dans les cas où, sur une ligne de terrain qui n'offre à l'ennemi que des passages déterminés, les postes de couverture barrent ces passages. Mais de jour et sur un terrain découvert, les pelotons et escadrons chargés de la sûreté seront mieux inspirés, le plus souvent, en conservant leur mobilité et se tenant prêts à manœuvrer ; à la nuit tombante seulement ils s'établiront en avant-postes fixes.

Il est indispensable que l'ordre d'avant-postes précise la conduite que chaque élément doit observer au cas d'une atta-

que ennemie. La résistance doit-elle être entreprise sur la ligne même des avant-postes ? Ou ceux-ci doivent-ils combattre en se retirant vers les cantonnements d'escadrons avancés ? (Règl. de cav. § 527.) Suivant l'une ou l'autre de ces décisions, la densité des lignes sera différemment arrêtée, et différentes aussi seront les mesures relatives aux chevaux. Il arrivera que mieux vaudra laisser ceux-ci en arrière, excepté les chevaux des porteurs d'ordre et des hommes de liaison.

La conduite des patrouilles est en progrès, mais la rédaction des rapports laisse toujours à désirer. Comme l'année dernière, le chef de l'arme insiste sur ce dernier point, attirant l'attention des auteurs de rapports sur leur *énorme responsabilité*. Ils ignorent le mot propre et ne se rendent pas compte que d'importantes dispositions peuvent être prises sur la foi de leur déclaration.

Il est probable que cette remarque ne disparaîtra pas de si tôt des comptes rendus annuels de nos chefs de service et que nombre de générations la reliront après la nôtre. Le progrès dépend ici de l'école, et non seulement de ses leçons de langage, mais surtout de l'habitude qu'elle peut inculquer aux écoliers de préciser leur pensée et de développer l'exacte vision des choses. Peut-être aussi les écrits qui sortent de nos bureaux militaires contribueraient-ils à la clarté des expressions si les chefs surveillaient de plus près le langage imprécis, et souvent même injurieux pour la grammaire, que leurs secrétaires mettent sous leur signature.

